



**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
COMMUNE DE CASTETS-EN-DORTHE  
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 Avril 2015**

L'an deux mille quinze, le 10 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de Castets-en-Dorthe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur FLIPO Daniel, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS**

M. FLIPO Daniel Maire	M. SART Jean-Pierre 1er Adjoint	Mme RACOLIN Nathalie 2ème Adjoint
M. BERNADET Fabrice 3ème Adjoint	Mme De FOMMERVAULT Jacqueline - 4ème Adjoint	Mme CARTIER Josiane Conseillère Municipale
<del>Mme ALIX Marie-Thérèse Conseillère Municipale</del>	M. BERTO Thierry Conseiller Municipal	Mme NICOD Sylvie Conseillère Municipale
<del>M. LAMOTTE Arnaud Conseiller Municipal</del>	Mme DALLA-LONGA Karine Conseillère Municipale	M. MALVEZIN Romain Conseiller Municipal
M. PIECHAUD Gilles Conseiller Municipal	M. LOUGARE Jean-Michel Conseiller Municipal	Mme PIOLET Cécile Conseillère Municipale

**MEMBRES ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION OU EXCUSÉS**

Mme ALIX Marie-Thérèse	Procuration donnée à Mme Jacqueline de FOMMERVAULT
Mr LAMOTTE Arnaud	Procuration donnée à Monsieur Daniel FLIPO

Membres en exercice : 15    Membres présents : 13    Membres votant : 15  
Date de convocation : 02 Avril 2015

**Secrétaire de séance : Madame RACOLIN Nathalie**

## **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance du 25 Mars 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **Compte Administratif – Compte de Gestion 2014**

Lecture du Compte Administratif 2014 est faite à l'assemblée, lequel correspond au Compte de Gestion établi par la Trésorerie et qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 44.853,56 € et un excédent d'investissement de 85.206,16 €, soit un excédent global de 130.059,72 €.

Il est indiqué également que suite à la suppression de la Régie Transports Scolaires au 1<sup>er</sup> Septembre 2014, les comptes 2014 de ce budget annexe ont été arrêtés et font ressortir un excédent de fonctionnement de 204,69 € et un excédent d'investissement de 38.306,64 €, soit un excédent global de 38.511,33 €, précisant que ces résultats devront être cumulés avec ceux du Budget Communal pour l'élaboration du Budget Primitif 2015.

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, Monsieur SART Jean-Pierre, 1<sup>er</sup> Adjoint, propose de passer aux voix l'approbation du Compte Administratif 2014.

**Après en voir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2014.**

**Décision prise par 10 voix pour et 3 abstentions (Mme PIOLET, MM PIECHAUD et LOUGARE).**

## Affectation des résultats de l'exercice 2014

Comme suite à la lecture du Compte Administratif 2014 évoqué ci-dessus, le Maire rappelle qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2014 (résultats cumulés des comptes administratifs COMMUNE + RTS) sur le Budget Primitif 2015 et propose l'affectation suivante :

↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ 2015	:	Article 002 Recettes	45.058,25 €
↳ À L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ 2015	:	Article 001 Recettes	123.512,80 €

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessus.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

## Vote du taux des taxes directes locales pour 2015

Le Maire précise que le Budget Primitif 2015 a été élaboré sans augmentation des trois taxes de la fiscalité directe locale et propose de maintenir les taux pour l'exercice 2015 comme suit :

* Taxe d'Habitation	:	10,81 %
* Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	:	15,11 %
* Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	:	61.51 %

Où l'exposé qui précède, le Conseil Municipal, **VOTE** les taux des Taxes Directes Locales pour l'exercice budgétaire 2015 comme suit, inchangés par rapport à l'année 2014.

* Taxe d'Habitation	:	10,81 %
* Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	:	15,11 %
* Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	:	61,51 %

Décision prise à l'unanimité des membres présents

## Budget Primitif 2015

Lecture du projet de Budget Commune 2015 est faite à l'assemblée, lequel s'équilibre en section de fonctionnement à 843.115,25 € et en section d'investissement à 414.082,21 €. Après débat, le Maire propose de passer aux voix le vote du Budget 2015.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal, **VOTE** le Budget Commune 2015.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

## Adjonction de Mme De FOMMERSVAULT au sein du Bureau du CCAS

Le Maire fait part que les membres du Bureau du Centre Communal d'Action Sociale souhaitent voir Mme Jacqueline De FOMMERSVAULT, 4<sup>ème</sup> Adjointe et Présidente de la Commission cadre de Vie, rejoindre le Bureau du C.C.A.S, du fait de son implication sociale dans la vie municipale.

Le Maire propose donc à l'assemblée de rajouter Madame Jacqueline De FOMMERSVAULT pour siéger au sein du Bureau du Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** l'adjonction de Madame Jacqueline De FOMMERSVAULT au sein du Bureau du Centre Communal d'Action Sociale.

#### Décision prise à l'unanimité des membres présents

### Gratification minimale des stagiaires

Le Maire informe que la commune accueille parfois des stagiaires au sein de ses services municipaux, stages de formation en milieu professionnel.

Il précise qu'au regard des articles L124-1 à L124-2 et D124-1 et D124-9 du Code de l'Éducation, puis de l'article D242-2-1 du Code de la Sécurité Sociale, la législation prévoit désormais une gratification minimale due aux stagiaires.

Le Maire indique que la gratification est obligatoire dès lors que le stagiaire est présent dans l'organisme d'accueil à partir de la 309<sup>ème</sup> heure, même de façon non continue, et que la gratification minimale par heure de stage est fixée à 13,75% du plafond horaire de la sécurité sociale à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 et à 15% de ce plafond horaire à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2015.

Considérant parfois la présence de jeunes stagiaires au sein de notre collectivité, le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à verser cette gratification dans la mesure où le stagiaire concerné satisfait à la réglementation en vigueur et que la convention de stage le prévoit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTÉ** que la commune verse la gratification due aux stagiaires effectuant des stages de formation en milieu professionnel selon la réglementation en vigueur, à savoir une gratification minimale par heure de stage fixée à 13,75% du plafond horaire de la sécurité sociale à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 et 15% de ce plafond horaire à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2015.

#### Décision prise à l'unanimité des membres présents

### **Informations diverses**

1/ Le Maire rappelle que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), mis en place à la rentrée de septembre 2014, sont actuellement gratuits pour les parents.

Il indique qu'à compter de la rentrée de septembre 2015 et qu'au regard du coût inhérent à ces TAP, une réflexion devra être menée pour savoir s'il appartient ou non à la commune de faire participer les parents.

Afin que le Conseil Municipal puisse se prononcer sur une éventuelle participation des parents aux Temps d'Activités périscolaires, le Maire propose que la Commission « Ecole » en débâte avec les représentants des parents d'élèves et au vu du coût qui résultera des dépenses engagées au titre de l'année scolaire 2014/2015.

2/ Le Maire informe que les travaux entrepris dans la maison « Marin » Place de l'Église seront bientôt terminés, rappelant que cet immeuble sera loué à la Maison d'Assistantes Maternelles MAM STRAM GRAM, assurant ainsi la pérennisation d'un loyer annuel.

3/ Une discussion est engagée sur le devenir des commerces dans la commune et l'action faite par la Mairie pour aider au maintien des commerces dans le village.

Le Maire informe qu'il a reçu à ce sujet certains commerçants, que des propositions concrètes ont été faites et qu'il reste à la disposition de tous pour étudier et faire avancer les dossiers.

4/ Le Maire fait part que l'Association « Le Bibe Castériot » a demandé l'installation de deux bancs à proximité du boulodrome, Boût de Côte, compte tenu du nombre important aujourd'hui de participants. Avis favorable de l'assemblée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20**

***Signature des membres présents à la séance du 10 Avril 2015***